

# Aménagement de géosite

## Principes de base



Vous avez sur votre commune ou sur votre parcelle un site qui a été classé en géosite et vous souhaitez maintenant l'aménager. Vous trouverez dans le présent document des éléments permettant de vous guider dans cet aménagement.

## I. LES PREMIÈRES QUESTIONS À SE POSER

### I. 1. De quel type de géosite s'agit-il ?

Lors du classement en géosite, la commission vous a précisé si le géosite était :

- à **préserver** pour éviter les dégradations
- à **vocation scientifique** et donc plutôt destiné à accueillir des chercheurs ou des étudiants pour effectuer des recherches sur la géologie locale
- à **vocation pédagogique** pour informer et sensibiliser le grand public sur la géologie et les thèmes associés que sont la biodiversité, le changement climatique, les risques naturels, etc.

### I. 2. Où se situe le géosite ?

Le géosite peut se trouver sur :

- un terrain **privé**
- un terrain **public** (commune ou intercommunalité)

## II. DANS QUELS CAS EST-IL POSSIBLE D'AMÉNAGER LE GÉOSITE ?

Vous pouvez aménager le géosite :

- s'il s'agit d'un terrain privé dont vous êtes le propriétaire ;
- s'il s'agit d'un terrain privé de la commune et que vous êtes la commune ou l'intercommunalité ;
- s'il s'agit d'un terrain public et que vous êtes la commune ou l'intercommunalité.

## III. QUEL TYPE D'AMÉNAGEMENT PRÉVOIR ?

### III. 1. Géosite à préserver

Dans le cas d'un géosite à protéger des dégradations, il est possible d'envisager 2 types d'interventions :

- 🔒 La mise en place de dispositifs visant à protéger le site et à éviter que des personnes non autorisées ne pénètrent sur le site ;



- La réalisation d'aménagements permettant l'observation du site à distance, par exemple la réalisation d'un chemin d'accès et d'une plate-forme pourvue de panneaux informatifs.

### III. 2. Géosite à vocation de recherche scientifique

Ce type de géosite n'est accessible qu'aux chercheurs ou aux étudiants, pas au grand public. Dans ce cas, l'aménagement peut se limiter à des équipements permettant d'assurer la sécurité des personnes amenées à venir sur le site : mise en place de garde-corps, de marches, etc.

### III. 3. Géosite à vocation pédagogique pour le grand public

Ces géosites sont destinés à accueillir le grand public, qu'il s'agisse de scolaires ou de familles. Ils doivent permettre un accès en toute sécurité aux curiosités géologiques et aux informations.

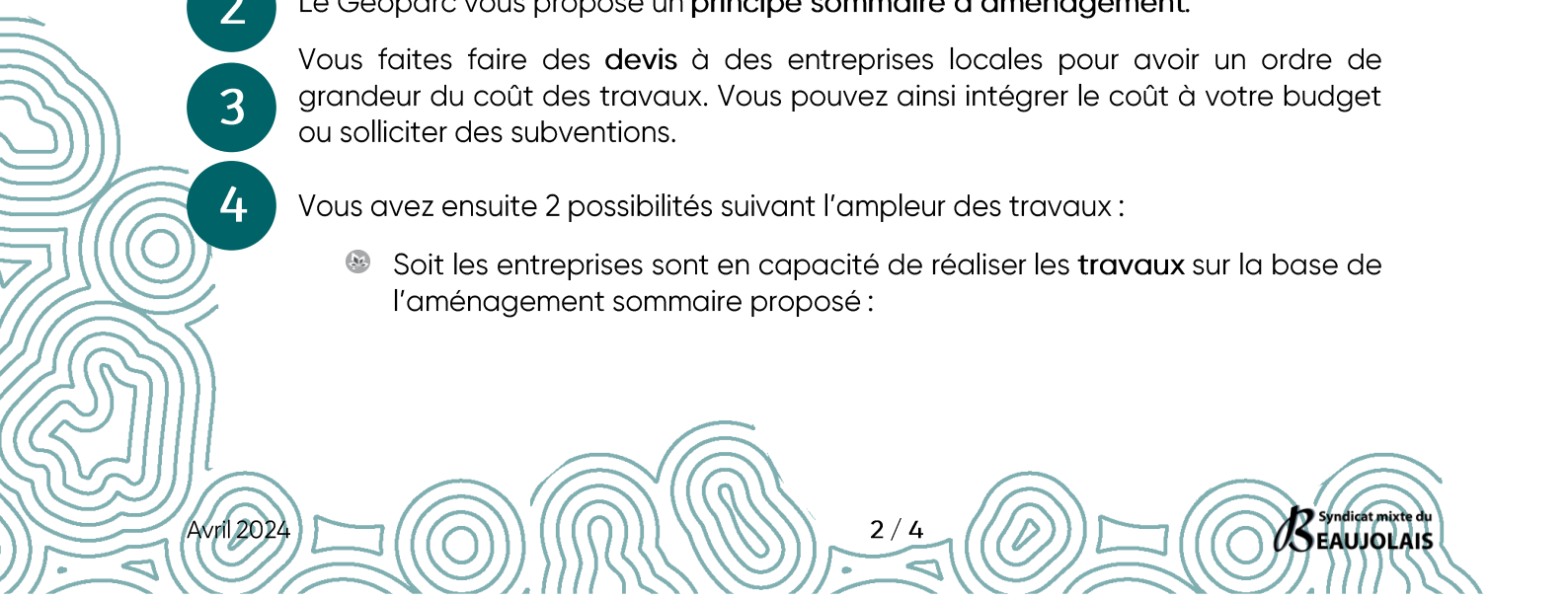
Les aménagements comprennent plusieurs parties :

- L'arrivée sur le site :
  - Parking voitures, vélos, trottinettes, etc.
  - Arrêt de bus à proximité ?
- Le cheminement sur le site : sentier, platelage, ou autre.
- La délimitation de l'espace de visite, barrières ou autres, pour des raisons de sécurité des visiteurs (chutes de pierres par exemple) ou pour protéger les objets/roches.
- La mise en place de panneaux d'information sur le Géoparc, le site, les patrimoines associés.

## IV. COMMENT PROCÉDER ?

### IV. 1. Marche à suivre

- 1 Prendre contact avec le **Géoparc** pour organiser une première réunion sur site afin de discuter de vos idées et des possibilités d'aménagement.
- 2 Le Géoparc vous propose un **principe sommaire d'aménagement**.  
Vous faites faire des **devis** à des entreprises locales pour avoir un ordre de grandeur du coût des travaux. Vous pouvez ainsi intégrer le coût à votre budget ou solliciter des subventions.
- 3
- 4 Vous avez ensuite 2 possibilités suivant l'ampleur des travaux :
  - Soit les entreprises sont en capacité de réaliser les **travaux** sur la base de l'aménagement sommaire proposé :





⇒ vous réalisez alors une consultation d'entreprises en fonction du coût prévisionnel (en respectant les seuils applicables aux marchés publics, si vous êtes une collectivité).

- ⊕ Soit l'aménagement est plus conséquent et vous avez besoin d'un plan détaillé, d'un descriptif et d'un quantitatif précis :

⇒ vous lancez une consultation pour être accompagné(e)s par un bureau d'études qui vous aidera ensuite à consulter les entreprises de travaux.

Pendant la conception, le Géoparc vous accompagne sur la définition du contenu pédagogique (éléments à mettre en valeur, contenu des panneaux).

## IV. 2. Mobilier à mettre en place

Le mobilier contribue à identifier le site comme un « géosite », élément essentiel d'un Géoparc. Il doit donc respecter la **charte signalétique** jointe en annexe. Il se décline sous la forme d'un totem et de panneaux, de pupitres, d'éléments de jalonnement.

Le reste du mobilier, plus fonctionnel, peut être plus « neutre » : barrières, clôtures, etc.

## IV. 3. Choix des matériaux

Le Géoparc est porteur d'un label UNESCO. À ce titre, il se doit de mettre en œuvre les 17 objectifs de développement durable définis par l'ONU :

<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

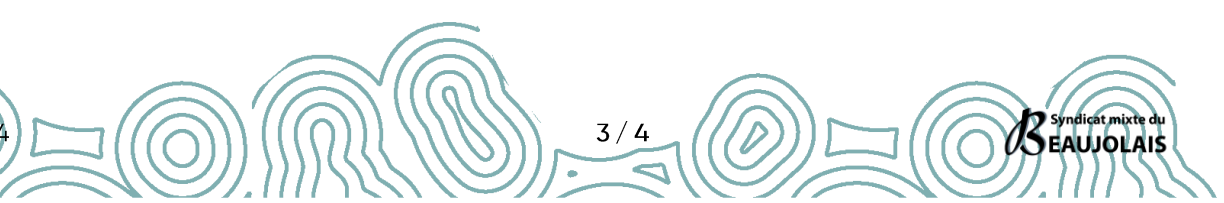
Le choix des matériaux est donc essentiel :

- ⊕ privilégier les matériaux les plus naturels possibles et respectueux de l'environnement ;
- ⊕ faire travailler les filières locales ;
- ⊕ prendre en compte les données des bilans carbone dans les critères de choix.

## IV. 4. Financement

Dans le cadre des aménagements d'un géosite, le Géoparc prend en charge le financement du totem présentant le géosite et le Géoparc.

Le reste des aménagements est à la charge de la commune, de l'intercommunalité ou du propriétaire.







## V. SYNTHÈSE

	Géosite à préserver	Géosite à vocation de recherche	Géosite à vocation pédagogique
Propriétaire privé sur sa parcelle	Sécurisation du site, évtl observation à distance	Sécurisation du site pour accès des chercheurs	Aménagement complet + pédagogie
Collectivité sur domaine privé de la commune ou domaine public	Sécurisation du site, évtl observation à distance	Sécurisation du site pour accès des chercheurs	Aménagement complet + pédagogie

*Pour rappel, si vous êtes une personne privée, vous n'avez pas à réaliser des aménagements sur domaine public. Inversement, en tant que collectivité, vous n'avez pas à intervenir sur domaine privé, sans accord préalable.*

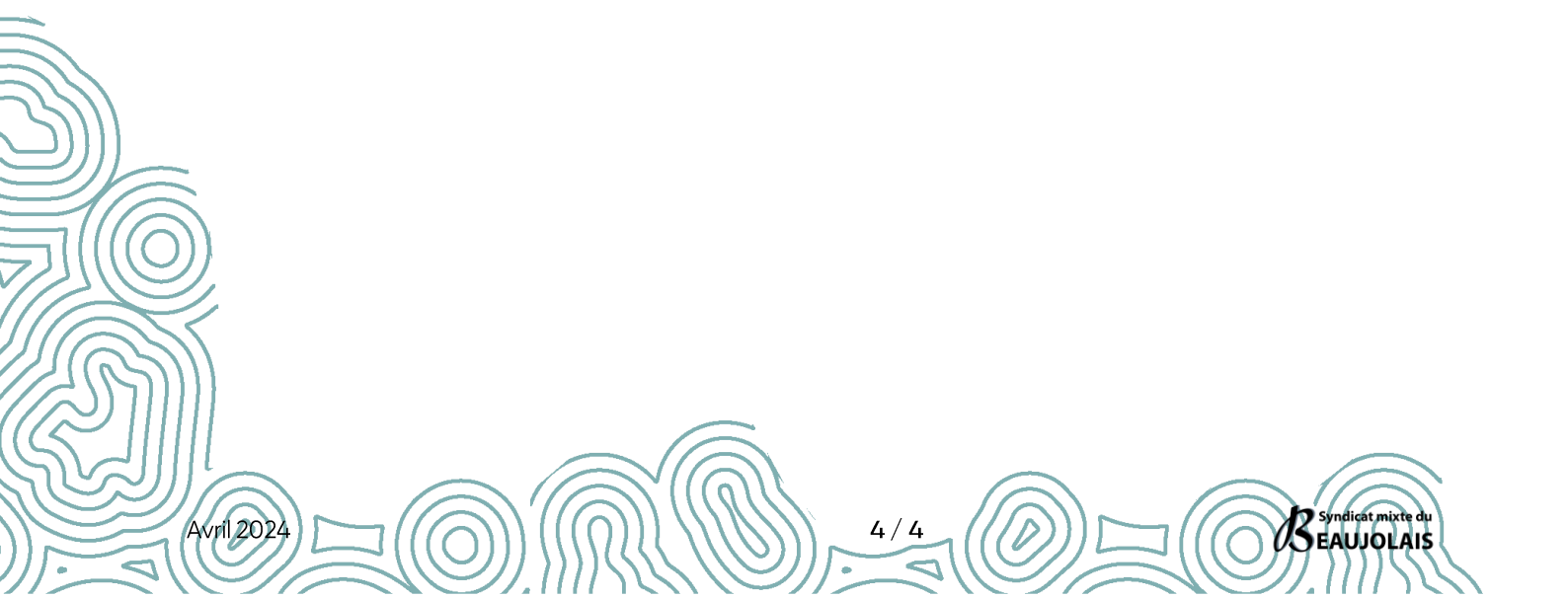
## VI. COORDONNÉES DU GÉOPARC

### Géoparc Beaujolais

Syndicat Mixte du Beaujolais  
172, Boulevard Victor Vermorel  
69400 Villefranche-sur-Saône

04 74 65 74 40

[geopark@pays-beaujolais.com](mailto:geopark@pays-beaujolais.com)

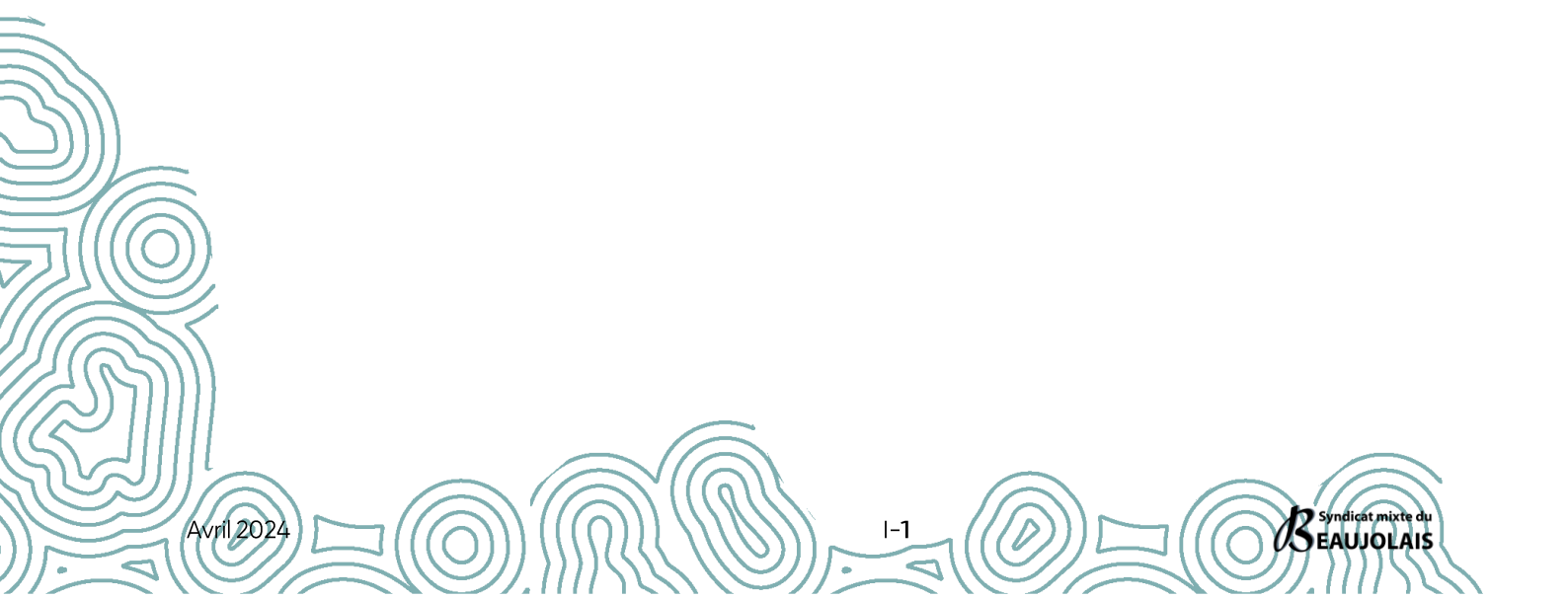




## ANNEXE I

# Charte signalétique du Géoparc Beaujolais

---





## ANNEXE II

# Charte graphique du Géoparc Beaujolais

---

